

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'Enregistrement
-------	--	--------------------------

PJ 13 Evaluation des incidences NATURA 2000

1. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000

Ci-dessous figure une analyse d'incidence du projet sur les zones Natura 2000 les plus proches.

1.1 Présentation des zones Natura 2000

Les 2 zones Natura 2000 présentes dans les 10 km autour du site sont les suivantes :

Natura 2000 Directive Habitat			
Identifiant national	Nom	Surface	Localisation
FR7301631	Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou	17 144 ha	Environ 5 km A l'Est du site



Figure : Implantation du projet par rapport à la zone Natura 2000 Habitats – Echelle 1/68 220^e (Source : GEOPORTAIL)

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'Enregistrement
-------	--	--------------------------

Natura 2000 Directive Habitat / Directive Oiseaux			
Identifiant national	Nom	Surface	Localisation
FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	9 581 ha	Environ 7.5 km A l'Ouest du site
FR7312014	Vallée de la Garonne de Muret à Moissac	4 493 ha	Environ 7.5 km à l'Ouest du site

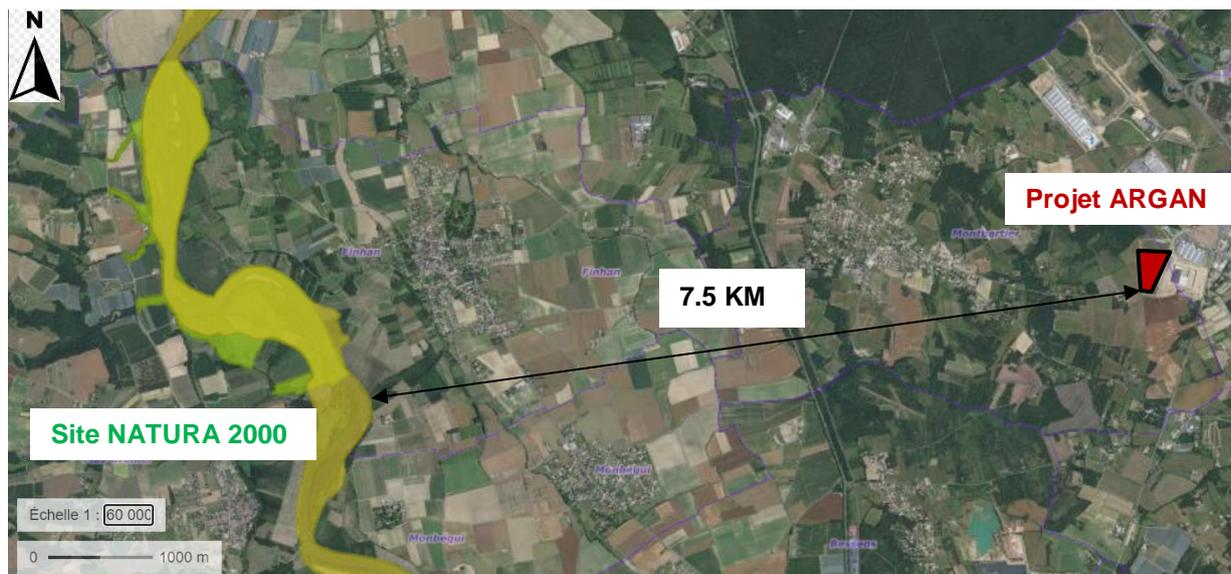


Figure : Implantation du projet par rapport aux zones Natura 2000 – Echelle 1/60 000° (Source : GEOPORTAIL)

Le site d'implantation du projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.

ARGAN	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Demande d'Enregistrement
-------	--	--------------------------

1.2 Impacts du projet

- Zone d'implantation :

Pour mémoire le site d'implantation du projet est situé à km de la zone Natura 2000 la plus proche. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une ZAC déjà partiellement aménagée.

Le site n'aura pas d'impacts directs sur les habitats et espèces des zones Natura 2000 étudiées.

- Travaux :

Les travaux de réalisation du projet n'auront pas d'impacts directs sur l'habitat, la faune et la flore aux vues des distances d'éloignement.

- Rejets aqueux

Comme présenté précédemment, les eaux pluviales de toiture du site et les eaux pluviales de voiries (traitées par un séparateur d'hydrocarbures) transiteront par le bassin d'orage du site avant de rejoindre le réseau d'eaux pluviales de la ZAC.

- Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du site seront limités au trafic des véhicules et aux gaz de combustion. Le trafic étant mineur par rapport à la route départementale D562 passant à proximité de cette Natura 2000 et le site étant suffisamment éloigné, nous considérons que ces rejets n'auront qu'un impact faible.

- Bruit

Le bruit généré par la plateforme du site sera essentiellement dû à la circulation des poids lourds.

La ZAC étant déjà partiellement occupée par des plateformes logistiques et le trafic étant mineur par rapport à l'autoroute A62 à proximité de cette Natura 2000, nous considérons que l'impact est limité.

- Habitats

La réalisation de la plateforme logistique ne conduira pas à détruire des habitats des zones Natura 2000.

L'activité du site n'aura pas d'impacts sur les habitats naturels.

1.3 Conclusion

Le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur les zones Natura 2000 identifiées.